

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 9 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire.

Date de convocation : 4 avril 2024

Etaient présents : Line LALAURIE, maire, Daniel MARROT, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Guylène LIA, Jean-Claude VIGNEAU, adjoints au Maire et Chantal CZWOJDRAK, Johan ARSAC, Annabel LAJOURNADE, Maguy CARMELLI-AMADIO, Gérard ROUAN, Sandrine LACOMBE, Olivier ZOLDAN, Laetitia CAZAUBIEL, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Maud DURNEY, Christophe PLANTY, Judikaël PILLES, Fabien VIEL, Michèle ROCH,

Procuration : Christophe PLANTY à Line LALAURIE, Judikaël PILLES à Johan ARSAC

-.-.-

Approbation du Compte Administratif 2023 du budget principal

On constate un bilan excédentaire d'un montant total de 1 386 724 € (765 732 € en fonctionnement et 620 992 € en investissement) qui permettra de définir l'enveloppe budgétaire pour la programmation 2024.

En fonctionnement, en dépenses, le chapitre des charges à caractère général s'élève à 550 815 €

Les consommations et achats : 228 050 € (dont 18 941 € eau, 98 034 € d'électricité contre 70 000 € les 2 années précédentes, 55 231 € de gaz contre 36 000 € les 2 années précédentes)

Les services extérieurs : 216 419 €

Les charges de personnel : 523 251 €

Les impôts fonciers pour 17 226 € (village de vacances 16 807 €)

Les atténuations de produits : 10 768 €

Les charges de gestion courante : 182 953 € (indemnités des élus et cotisations, service incendie 64 155 €, subventions aux associations 47 287 €)

Les intérêts de l'emprunt : 10 200 €

Et les amortissements : 137 229 €

En recettes,

Les produits des services : 108 350 (contre 81 735 € en 2022) : concessions cimetières 6 480 €, participation des familles au périscolaire (cantine et garderie)

Les impôts et taxes : 921 040 €

Les dotations et subventions de fct : 414 655 €

Les produits de gestion courante : 236 409 € (loyers)

Les produits exceptionnels : 5 806 €

Les atténuations de charges : 18 111 € (rembt des arrêts maladie)

L'excédent reporté : 502 918 €

En investissement :

Dépenses totales réalisées : **838 984 €**

⇒ Sécurisation des abords des établissements scolaires : 78 297 €

⇒ Changement des luminaires court couvert de tennis : 14 544 €

⇒ Acquisitions de matériels : 48 894 € (robot tonte, 100 chaises, 150 tréteaux, racks à vélos, autolaveuse)

⇒ Acquisitions de terrains : 61 952 € (immeuble CAPESPINE)

⇒ Rénovation hôtel de ville : 21 282 € (honoraires archi, études, contrôles)

⇒ Aménagements centre bourg : 10 254 € (solde honoraires MO)

⇒ Ecole primaire : 4 236 €

⇒ Ecole maternelle : 21 495 € (toiture + plafond cantine)

⇒ Rénovation de la halle des sports : 471 298 €

⇒ Equipements sportifs : 8 257 € (carrelage vestiaires rugby)

⇒ Travaux divers : 18 881 €

⇒ Salle des fêtes : 2 4806 € (honoraires + études)

⇒ Travaux plage : 18 360 € (2 escaliers)

⇒ Village de vacances : 941 €

Remboursement 1^{ère} annuité de l'emprunt : 55 551 €

Recettes globales : 1 459 977 €
 Excédent reporté : 814 625 €
 FCTVA : 189 498 €
 Taxe d'aménagement : 6 283 €
 Subvention clôture foot : 4 000 €
 Excédent de Fct capitalisé : 299 874 €
 Amortissements : 137 229 €

Soit un **excédent global d'investissement de 1 451 511 €**

Approbation du compte de gestion 2023 – Budget Principal

(délibération)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du Conseil en même temps que le Compte Administratif.

**Le Conseil,
Après en avoir délibéré,**

- Vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Approbation du compte administratif 2023 – Budget Principal

(délibération)

Le Conseil municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	2 197 830,00
	Réalisé :	838 984,65
	Reste à réaliser :	348 000,00
Recettes	Prévu :	2 197 830,00
	Réalisé :	1 459 977,23
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 025 703,00
	Réalisé :	1 437 696,76
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 025 703,00
	Réalisé :	2 203 429,64
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	620 992,58
Fonctionnement :	765 732,88
Résultat global :	1 386 725,46

Affectation du résultat 2023 – Budget Principal

(délibération)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Line Lalaurie, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	262 814,11
- un excédent reporté de :	502 918,77

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	765 732,88
- un excédent d'investissement de :	620 992,58
- un déficit des restes à réaliser de :	348 000,00
Soit un besoin de financement de :	272 992,58

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	765 732,88
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	765 732,88
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	620 992,58

Approbation du compte de gestion 2023 – Budget du Lotissement des Caillabènes

(délibération)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du Conseil en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

- Vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Approbation du compte administratif 2023 – Budget du Lotissement des Caillabènes

(délibération)

Le Conseil municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	147 605,88
	Réalisé :	27 605,57
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	253 569,16
	Réalisé :	108 330,16
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	536 558,16
	Réalisé :	110 697,04
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	430 594,88
	Réalisé :	298 925,26
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		80 724,59
Fonctionnement :		188 228,22
Résultat global :		268 952,81

Affectation du résultat 2023 – Budget du Lotissement des Caillabènes

(délibération)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Line Lalaurie, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	0,00
- un excédent reporté de :	188 228,22
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	188 228,22
- un excédent d'investissement de :	80 724,59
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	80 724,59

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT **188 228,22**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0,00**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **188 228,22**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT **0,00**

BUDGET PRIMITIF 2024 – Budget principal :

Budget principal

(délibération)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Line LALAURIE, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 1 868 114,00 (dont 1 114 500,00 de RAR)
Recettes : 2 216 114,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 2 288 287,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 2 288 287,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses :

Sont inscrits **2 288 287 €** dont 1 628 385 € de dépenses réelles et 659 902 € d'opération d'ordre et de virement à la section d'investissement.

2024 sera un exercice chargé en matière de programmes d'investissement :

A noter :

- Les **charges à caractère général** pour un montant global de **712 926 €** qui regroupe, entre autres,
- la maintenance : 80 000 € (contrôles de sécurité des bâtiments et des installations, forfait éclairage public, caméras de surveillance) les logiciels bibliothèque, logiciels informatiques, photocopieurs écoles + mairie, extincteurs, installation téléphonique, machine à affranchir
- Eau et assainissement : 25 000 €
- 235 000 € contre 172 000 en 2023 et 90 000 € en 2022 : énergie électricité (très forte augmentation des tarifs d'énergie)
- 95 000 contre 45 000 € en 2022 : gaz
- Carburants : 12 000 €
- Fournitures d'entretien : 15 000 €
- Fournitures de petit équipement : 15 000 €
- Fournitures administratives : 5000 €
- Fournitures scolaires : 7500 € (éc primaire) + 3100 € (école maternelle)

Au chapitre des services extérieurs 249 000 €

- Contrat de prestation de service : 5 000 €
- Réparations bâtiments : 60 000 €
- Voiries : 9 000 €
- Assurance bâtiments : 27 000 €
- Assurances véhicules : 25 000 €
- Fêtes et cérémonies + publications : 32 000 € sont inscrits (fête locale, concert du mois d'août, etc)
- 70 000 € de subventions aux associations
- Service incendie : 66 935 €
- les dépenses de personnel : 629 000 € charges comprises
- indemnités des élus : 86 000 € charges comprises
- intérêts de l'emprunt : 9 256 €
- impôts et taxes : 20 000 €

Recettes : 2 288 287 € inscrits

- Maintien des taux de la fiscalité au même niveau qu'en 2023.
- le produit attendu de la fiscalité (508 689 €) et des dotations/compensations (411 990 €),

- le fonds de solidarité de la CC Lot et Tolzac pour 120 000 €.
- Un excédent de fonctionnement de 765 732 € (contre 502 918 € en 2023).

Au titre des produits des services

- les régies (droits de place + stationnement au port + médiathèque)+cantine et garderie : 90 000 €
- les loyers pour 200 000 €

Investissement :

Dépenses : 2 216 114 € dont 348 000 € de restes à réaliser :

La municipalité de Castelmoron a choisi d'engager les programmes de travaux suivants :

- o maison de santé : 100 000 €
- o Sécurisation des abords des établissements scolaires : 40 000 € (fin du programme de création de 2 parkings, reste feux tricolores et éclairage à régler)
- o Bornes à incendie : 30 000 €
- o Immeuble Capespine : 50 000 €
- o Liaisons douces et chemins : 100 000 €
- o Acquisitions d'immeubles et terrains : 100 000 €
- o Acquisition de matériels : 52 000 €
- o Rénovation de l'hôtel de ville : 500 000 € (tranche 1 : mise hors d'eau hors d'air et consolidations)
- o Eclairage public : 10 000 € (remplacement luminaires énergivores)
- o Aménagement du centre-bourg : 100 000 €
- o Ecole primaire : 70 000 € (menuiseries côté nord)
- o Ecole maternelle : 50 000 € (volets roulants)
- o Rénovation de la halle de sports : 80 000 €
- o Equipements sportifs : 40 000 € (travaux de carrelage vestiaires + clôture rugby)
- o Travaux divers : 40 000 €
- o Salle socio-culturelle : 424 918 €
- o Plage camping berges : 10 000 € (escalier)
- o Centre administratif : 150 000 € (toiture)
- o Aménagements touristiques : 20 000 €

A noter le remboursement de l'annuité de 56 497 € et du solde du budget d'assainissement à EAU47 de 26 046 €

Recettes : 2 216 114 €

- 50 000 € de FCTVA
- 659 902 € de virement de la section de fonctionnement
- 882 220 € de subvention d'équipements (DETR, Fondation du Patrimoine, Total Energies, Facil, Leader, Fonds vert)

+ l'excédent d'investissement reporté de 620 992 €,

Le budget Primitif principal de la commune est adopté à l'unanimité.

Budget Primitif 2024 du lotissement des Caillabènes

Fonctionnement :

Dépenses : 615 228 € les travaux de voirie, coûteux, sont à prévoir cette année.

Recettes: 850 228 € vont permettre de réaliser les travaux de revêtement de chaussée et d'envisager de créer une extension du lotissement ;

- 212 000 € de produit des ventes de lots (régularisation de la TVA)
- 80 724 € d'excédents reportés

Investissement : essentiellement des opérations d'ordre (régularisation de la TVA)

Dépenses : 450 000 €

Recettes: 450 000 €

Ce budget Primitif est adopté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

(délibération)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Line LALAURIE, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement	
Dépenses	: 450 000,00
Recettes	: 450 000,00

Fonctionnement	
Dépenses	: 615 228,00
Recettes	: 850 228,00

Vote des taux d'imposition 2024 :

(délibération)

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré sur le taux d'imposition des taxes directes locales,

Décide de maintenir pour 2024 les taux d'imposition ci-après, qui intègrent la part départementale :

- Foncier bâti 6.65 + 27,33 = 33,98 %
- Foncier non bâti 35.58 %
- taxe d'habitation 10,79 %
- Cotisation Foncière des Entreprises 18.21 %

et de les appliquer en les faisant figurer au cadre II de l'état de notification n°1259 des taux d'imposition de 2024.

Transfert des résultats de clôture des budgets « assainissement collectif » au 31 décembre 2019 de la commune de Castelmoron-sur-lot au syndicat eau47, suite au transfert de la compétence

(délibération)

Madame le Maire présente à l'Assemblée l'exposé suivant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.2224-8 et suivants relatifs au service de l'assainissement des eaux usées ;

VU les délibérations :

- **du Conseil municipal** de la commune de CASTELMORON-SUR-LOT du **17 juin 2019** sollicitant un transfert de la compétence « assainissement collectif » à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

- **du Comité syndical** d'EAU47 n° 19_093_CBIS du **18 novembre 2019** acceptant ce transfert de compétence ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 27 décembre 2019 portant extension du périmètre d'EAU47 et actualisation des compétences transférées à compter du 1^{er} janvier 2020, et approuvant la mise à jour des **statuts** du Syndicat Eau47 en conséquence ;

VU la délibération n° 16_047_C du Comité syndical d'EAU47 du 31 mars 2016 définissant les principes directeurs et les modalités de reprise des éléments financiers dans le cadre d'un transfert de compétences à EAU47 ;

VU le compte administratif « assainissement collectif » au 31 décembre 2019 adopté par la commune de CASTELMORON-SUR-LOT et faisant apparaître les résultats budgétaires suivants :

Collectivité ou SI	Résultats de clôture – CA 2019		Observations
Commune de CASTELMORON-SUR-LOT (AC)	Investissement	+ 51 591,70 €	/
	Fonctionnement	+ 21 192,06 €	
	Total	+ 72 783,76 €	

CONSIDÉRANT que la commune ne possède pas de budget « spécifique » assainissement non collectif

CONSIDÉRANT que conformément à la délibération n° 16_047_C du Comité syndical d'EAU47 du 31 mars 2016, les excédents d'investissement sont récupérés par le Syndicat EAU47 et les excédents de fonctionnement sont conservés par la commune ; une fois déduction faite des annuités d'emprunts restantes

CONSIDÉRANT qu'il convient de déduire de la reprise des résultats d'investissement trois factures concernant des travaux d'assainissement collectif payées par la commune après le 1^{er} janvier 2020, date du transfert de compétence, pour un montant total de 25 545,70 € HT

CONSIDÉRANT qu'il convient de délibérer sur la reprise de ces résultats de clôture

Madame le Maire propose à l'assemblée de se prononcer

Considérant l'exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré,

le Conseil municipal,

16 voix pour,
0 voix contre,
0 abstentions,

ACCEPTE que les résultats budgétaires 2019 mentionnés ci-dessus soient transférés au Syndicat EAU47 désormais compétent, de la manière suivante :

	Résultats de clôture – CA 2019 assainissement collectif	Reprise EAU47	Conservé Commune CASTELMORON- SUR-LOT
Investissement	51 591,70 €	26 046,00 €	25 545,70 €
Fonctionnement	21 192,06 €	0,00 €	21 192,06 €
TOTAL	72 783,76 €	26 046,00 €	46 737,76 €

INDIQUE que ces résultats feront l'objet d'une délibération concordante prise par le Syndicat EAU47

DONNE POUVOIR au Maire pour signer la présente délibération, et en assurer son exécution

Dispositif de l'association des Maires Ruraux - désignation d'élus ruralité relais égalité :

(délibération)

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'action E.R.R.E « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF)

Considérant, le congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « La Femme, la République, la Commune ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un appel à manifestation d'intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
2. La formation des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;
3. La mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
 - Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
 - S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime CR Conseil Municipal du 19.01.2024 3
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes

Après lecture faite et discussion, le Conseil Municipal,

SOUTIENT cette action ; DESIGNNE Mme Josianne ESCODO et Mr Jean-Marie PREVOT comme « élu.e rural.e relais de l'Egalité » (E.R.R.E) au sein du Conseil Municipal.

Adhésion à l'offre de l'association des maires / application « panneau pocket » :

L'association des maires ruraux propose d'adhérer à une nouvelle offre dénommée « Panneau Pocket » qui permet d'informer la population (quelle que soit son domicile) via une application sur smartphone ; la cotisation pour 3 années (+ 1 semestre offert) s'élève à la somme de 540 €.

Le conseil municipal valide cette proposition.

Panneaux en Occitan :

Le Département de Lot-et-Garonne invite les communes à solliciter leurs services afin de positionner des panneaux d'entrée en agglomération sur voies départementales en occitan ; Mme le Maire suggère de valider cette proposition à l'instar de nombreuses communes du secteur. Le conseil municipal est favorable à ce dispositif.

Questions diverses

⇒ Mme CZWOJDRAK rapporte une requête émanant du personnel de la pharmacie qui souhaiterait que durant leurs semaines de garde, l'éclairage public soit maintenu toute la nuit dans la rue du 11 novembre 1918.

Cela semble difficile de cibler cette seule portion de la rue car les postes de commande regroupent plusieurs rues et quartiers ; de plus le panneau d'information de la commune à proximité ainsi que l'enseigne de l'officine éclairent déjà leur entrée.

⇒ Mme le Maire rappelle la manifestation de demain à 10h30 à la salle de l'olivier organisée par Mr Thierry GUITOU ; il s'agit d'une lecture du combat de CAMERONE. Les élus sont invités à y assister.

⇒ La prochaine séance du conseil est fixée au mardi 21 mai 2014 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h34.